



# La catégorie T pour les Portefeuilles sous gestion CIBC

## Satisfaire vos besoins de liquidités de façon fiscalement avantageuse

### Pourquoi choisir la catégorie T?

La catégorie T peut vous aider à répondre à vos besoins de liquidités en vous offrant trois options de versements annuels cibles, payés mensuellement : Catégories T4 (4 %), T6 (6 %) et T8 (8 %).

### Comment fonctionne la catégorie T

Les versements de la catégorie T sont généralement constitués du revenu produit par les titres sous-jacents du portefeuille et de la composante possible de remboursement de capital, qui vient au besoin compléter le montant du versement annuel visé.

Le **remboursement de capital (RC)** désigne la partie du placement original qui est versée et qui n'est pas assimilée à du revenu, à des dividendes ou à un gain en capital. Il n'est généralement pas imposable lorsqu'il est versé, mais réduit le prix de base rajusté<sup>1</sup> des parts d'un placement, entraînant un gain en capital qui peut être plus élevé lors de la vente des parts.

Le **prix de base rajusté<sup>1</sup> (PBR)** est le montant utilisé pour calculer les gains ou les pertes en capital aux fins de l'impôt sur le revenu lors de la vente des parts. Le PBR est déduit du produit de la vente afin d'établir le gain ou la perte en capital. Dans ce cas, il s'agit du coût initial des parts, majoré du montant des distributions réinvesties et diminué des montants de remboursement de capital.



## Principaux avantages

### multiples options de versement

Vous avez la possibilité d'ajuster vos placements selon vos besoins de liquidités au moyen de trois options annuelles de versement, payés mensuellement.

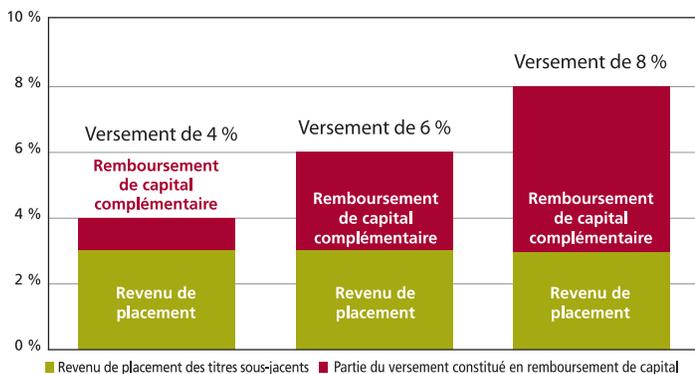
### Potentiel de croissance

Le placement paye un versement mensuel tout en participant pleinement aux marchés des capitaux. Cela vous offre le meilleur des deux mondes, sans compromis entre les placements axés sur l'apport de revenu et la croissance du capital.

### Avantages fiscaux

La catégorie T est une solution avantageuse sur le plan fiscal pour générer un flux de liquidités, car elle vous permet de reporter l'impôt sur les distributions de remboursement de capital. Les distributions peuvent comprendre des dividendes, des gains en capital ou du revenu, mais aussi un remboursement de capital avantageux sur le plan fiscal.

## Produire un flux de liquidités avec la catégorie T



Supposons un revenu de placement de 3 % consistant en gains en capital, dividendes et intérêts.

# Solution avantageuse sur le plan fiscal

Le tableau suivant illustre l'incidence de l'impôt sur le revenu selon divers types de revenus de placement de 10 000 \$. Dans le cas de la catégorie T, les distributions de remboursement de capital sont assorties d'un report d'impôt au cours de l'année où elles sont reçues, ce qui laisse aux investisseurs un revenu après impôts plus élevé<sup>1</sup>.

Description	Remboursement de capital	Intérêts	Gains en capital	Revenu de dividendes déterminés	Retraits de REER ou FERR
Somme reçue :	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Taux d'imposition marginal	0 %	46 %	23 %	23 %	46 %
Impôt sur le revenu	—*	4 600 \$	2 300 \$	2 300 \$	4 600 \$
<b>Ce que vous conservez</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>5 400 \$</b>	<b>7 700 \$</b>	<b>7 700 \$</b>	<b>5 400 \$</b>

\* Impôt sur le revenu pour l'année de la distribution. De l'impôt peut être payable plus tard sur les gains en capital, car le PBR est réduit. Taux d'imposition marginal présumé de 46 %.

## Caractéristiques de la catégorie T

### Choix

Vous avez trois choix de versements cibles, payés mensuellement : Catégories T4 (4 %), T6 (6 %) et T8 (8 %).

### Souplesse

Les parts de catégorie T sont conçues pour vous offrir la souplesse nécessaire afin de répondre à vos besoins particuliers de liquidités. Si vos besoins changent, vous pouvez passer d'une option de versement à une autre sans déclencher de gains en capital.

### Disponibilité

Offerte pour les Portefeuilles sous gestion CIBC et les Portefeuilles sous gestion en dollars américains CIBC.

**Pour plus d'information, consultez votre conseiller CIBC ou appelez au 1 800 465-3863.**



<sup>1</sup> Votre prix de base rajusté sera réduit du montant de tout remboursement de capital. Si votre prix de base rajusté descend sous zéro, vous réaliserez des gains en capital immédiats sur le montant inférieur à zéro.

En ce qui concerne les parts des catégories T4, T6 et T8, le Portefeuille vise une distribution de revenu net mensuelle. À la fin de chaque mois, le Portefeuille distribuera un montant équivalant à environ un douzième de 4 % des parts de la catégorie T4, à environ un douzième de 6 % des parts de la catégorie T6 et à environ un douzième de 8 % des parts de la catégorie T8, selon la valeur liquidative par part au dernier jour de l'année civile précédente (ou, s'il n'existait aucune part en circulation à la fin de l'année civile précédente, au premier jour de l'année civile courante où des parts étaient disponibles à l'achat). Nous pouvons rajuster les taux de distribution mensuelle à notre gré. Si le montant annuel distribué est supérieur au revenu net et aux gains en capital réalisés nets du Portefeuille, l'excédent représentera un remboursement de capital. Le versement des distributions n'est pas garanti et peut fluctuer. Les distributions de la catégorie T ne doivent pas être confondues avec le rendement du Portefeuille ou le taux de rendement. Si les distributions versées par le Portefeuille sont supérieures au rendement du Portefeuille, le placement original diminuera. Les distributions versées en conséquence des gains en capital réalisés par un Portefeuille ainsi que le revenu et les dividendes obtenus par le Portefeuille sont imposables entre les mains de vos clients au cours de l'année où ils sont versés.

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, ainsi que le principal distributeur des Fonds mutuels CIBC et de la famille de Portefeuilles sous gestion CIBC. La famille de Portefeuilles sous gestion CIBC comprend les Portefeuilles sous gestion CIBC et les Portefeuilles sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont des fonds communs de placement investissant surtout dans des Fonds mutuels CIBC. Les Services de portefeuilles sous gestion CIBC sont offerts par Placements CIBC inc. Ils vous aident à choisir un portefeuille sous gestion professionnelle CIBC ou un portefeuille sous gestion professionnelle en dollars américains CIBC approprié. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds mutuels CIBC et de la famille de Portefeuilles sous gestion CIBC avant d'investir. Pour en obtenir un exemplaire, appelez Placements CIBC inc. au 1 800 465-3863 ou adressez-vous à votre conseiller. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Les versions en dollars américains des fonds ne sont pas admissibles aux comptes enregistrés offerts par Placements CIBC inc., mais elles peuvent être détenues dans un compte enregistré de Services Investisseurs CIBC inc. D'autres courtiers peuvent permettre l'achat de fonds en dollars américains dans des comptes enregistrés.

